

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JANVIER 2015**  
**COMPTE-RENDU**

**Le trente janvier deux mille quinze** à dix-neuf heures trente le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, à la Mairie, sous la présidence de Madame HAMON Annie, Maire de la Commune de TAULÉ (Finistère).

**Date convocation :** 19/01/2015

**Date d'affichage :** 20/01/2015

**Conseillers en exercice :** 23

**Présents :** 21

**Votants :** 23

**Étaient présents :** Le Maire, Annie HAMON

Les adjoints : RICHARD Hervé, BORGNE Margot, CAR Guy, GUIHARD Gaëlle, LE SAOUT Gérard.

Les conseillers délégués : CLECH Philippe, COCAIGN Lionel, MORVAN Joëlle

Les conseillers : ARGOUARCH Michel. DE BLASIO Stefano. FAILLER Maryse. LALLOUET-QUEMENEUR Marie-Anne. LEMEUNIER Denis. LE SAOUT-LE SCOURZIC Solenne. MOGUEN Christine. PERON André. PORZIER Isabelle. QUERE Armelle. TOUS Daniel. WILMOTTE Lénaïck.

**Absents excusés :** BELLE Robert – Pouvoir à Denis LEMEUNIER. PIROU Jérôme – Pouvoir à Hervé RICHARD.

**A été élu secrétaire de séance :** GUIHARD Gaëlle

---

Approbation du PV de la séance précédente : Adopté à l'unanimité

---

**1. TRAVAUX DE VOIRIE A LANDANET**

Madame Le maire présente le projet de confortement de la voirie à Landanet.

Suite à l'apparition de désordres au niveau d'un talus situé à Landanet, un diagnostic géotechnique a été réalisé. Les principaux points observés sont un déplacement transversal du mur soutenant le talus et des signes de mouvement de terrain.

La solution envisagée consiste à « re-profiler » la voie et taluter les terrains avec une pente atténuée pour assurer la stabilité de la voie.

Les travaux permettront également d'atténuer « l'épingle à cheveu » située à proximité.

Le cout prévisionnel est estimé à 102 000 € HT soit 122 400 € TTC. Le plan de financement proposé est :

Natures des Travaux	Montant HT
Travaux de voirie et réseaux	97 000 €
Aléa et divers	6 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>102 000 €</b>

Pour financer ce projet, le Conseil Municipal souhaite solliciter l'État au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux.

Le plan de financement prévisionnel (HT) est le suivant :

Financier	Montant en €	% d'intervention
DETR	81 600 €	80 %
Commune	20 400 €	20 %
<b>Total HT</b>	<b>102 000 €</b>	<b>100 %</b>

Il est demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver le projet s'élevant à 102 000 € HT soit 122 400 € TTC,
- d'approuver le plan de financement ci-dessus,
- de solliciter l'attribution d'une subvention au titre de la DETR 2015 d'un montant de 81 600 € soit 80 % du coût total
- d'autoriser le Maire à lancer la consultation des entreprises

**DÉCISION : AVIS FAVORABLE A L'UNANIMITÉ**

## **2. TRAVAUX DE CRÉATION DU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF A KEROZAL – PHASE 2**

Madame Le maire présente la phase 2 du projet de création du réseau d'assainissement collectif à Kérozal-Cobalan.

Elle indique que des incertitudes pèsent sur ce projet et que les discussions doivent se poursuivre en commission Voirie. Les demandes de subventions étant à faire au 30 janvier, il est néanmoins préférable de déposer un dossier.

Il s'agit de la deuxième phase des travaux et de solliciter les cofinancements de l'agence de l'eau Loire Bretagne et de l'Etat au titre de la DETR.

Cette phase 2 va permettre de raccorder les 20 habitations restant à desservir en créant un linéaire de 930 mètres en canalisation PVC de diamètre 200 mm, 140 mètres linéaires de branchements et 245 mètres linéaires de refoulement. 30 regards seront installés ainsi qu'une station de refoulement.

Le marché sera alloti de la façon suivante :

- Lot 1 : Canalisations et ouvrages
- Lot 2 : Contrôles techniques.

Le cout prévisionnel est estimé à 222 500 € HT soit 267 000 € TTC. Le plan de financement proposé est :

Natures des Travaux	Montant HT
Lot n°1	211 000 €
Lot n°2	5 500 €
Aléa et divers	6 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>222 500 €</b>

Pour financer ce projet, le Conseil Municipal souhaite solliciter l'Agence de l'eau Loire Bretagne et l'État au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux.

Le plan de financement prévisionnel (HT) est le suivant :

<b>Financier</b>	<b>Montant en €</b>	<b>% d'intervention</b>
DETR	77 875 €	35 %
Agence de l'eau	100 125 €	45 %
Commune	44 500 €	20 %
<b>Total HT</b>	<b>222 500 €</b>	<b>100 %</b>

Il est demandé au conseil municipal :

- d'approuver le projet s'élevant à 222 500 € HT soit 267 000 € TTC,
- d'approuver le plan de financement ci-dessus,
- de solliciter l'attribution d'une subvention de l'Agence de l'eau Loire Bretagne à hauteur de 100 125 € soit 45 % du coût total
- de solliciter l'attribution d'une subvention au titre de la DETR 2015 d'un montant de 77 875 € soit 35 % du coût total
- d'autoriser le Maire à lancer la consultation des entreprises

**DÉCISION : AVIS FAVORABLE A L'UNANIMITÉ**

### **3. PARTICIPATION AUX DÉPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'ÉCOLE DE PENZÉ**

Madame Le Maire présente la demande de la mairie de Plouénan pour la participation de la commune aux dépenses d'investissements suivantes :

- Achat de 5 ordinateurs pour un montant total de 2 780,55 € TTC
- Achat d'une télévision et d'un appareil photo pour un montant total de 399,04 € TTC
- Achat de couchettes pour un montant total de 275,47 € TTC

L'investissement étant à la charge des communes de Taulé, Plouénan et Guiclan, conformément à la règle habituelle de répartition, le montant à la charge de la commune est de 50 % soit 1 455,25 € (le FCTVA est déduit des montants des participations)

Il est donc demandé au conseil municipal de donner son accord sur la participation de la commune.

**DÉCISION : AVIS FAVORABLE A L'UNANIMITÉ**

#### 4. DEMANDE DE SUBVENTIONS

Deux demandes de subventions sont à examiner, l'une de l'école Notre Dame de la Charité et l'autre de la commune de Plouéan. Elles concernent la prise en charge des frais de scolarisation d'enfants de la commune de Taulé qui sont en CLIS.

- Notre Dame de la Charité. Un élève est concerné. Le montant sollicité est de 625 € (montant versé par enfant par la commune de Saint-Pol de Léon)
- Mairie de Plouéan : Deux enfants sont concernés. Le montant sollicité est de 738 € par enfant.

**DÉCISION : AVIS FAVORABLE A L'UNANIMITÉ**

#### ➤ QUESTIONS DIVERSES

Conformément aux articles L 2322-1 et L 2322-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le crédit pour dépenses imprévues est employé par le Maire qui doit rendre compte au conseil municipal, à la première séance qui suit l'ordonnancement des dépenses, de l'emploi de ce crédit.

Madame le Maire explique qu'un virement de crédit de 2 000 € a été effectué. (Chapitre 022 « dépenses imprévues » - 2 000 €. Chapitre 014 article 7391171 « dégrèvement de TF PNB en faveur des jeunes agriculteurs » + 2 000 €)

Au moment du budget, le chapitre 014 avait été crédité de 4 000 €. Au regard des montants nécessaires les années précédentes, ce montant paraissait suffisant.

Le conseil municipal doit prendre acte de ce virement de crédit.

**DÉCISION : AVIS FAVORABLE A L'UNANIMITÉ**

#### ➤ RAPPORT DES COMMISSIONS :

##### Urbanisme et Travaux (Guy CAR)

La prochaine réunion de la commission aura lieu le 25 février à 18h00. L'ordre du jour sera principalement consacré à la définition du programme de travaux pour l'année 2015 et des estimations budgétaires.

Guy CAR fait part au conseil des problèmes d'infiltrations à la médiathèque et dans le restaurant scolaire.

Concernant la partie médiathèque, une nouvelle expertise doit avoir lieu avec notamment le fabricant des ouvertures.

### Affaires sociales (Gaëlle GUIHARD)

Le CCAS se réunira le 10 février prochain. Gaëlle GUIHARD indique qu'avec Joëlle MORVAN, elles cherchent un autre local pour la banque alimentaire.

Elle indique également qu'il y a une augmentation du nombre de demandes pour l'aide alimentaire.

Joëlle MORVAN précise que 433 kg de denrées ont été collectées lors de la collecte annuelle de fin novembre.

Gaëlle GUIHARD précise à ce sujet que les taulésiens qui font leurs courses ailleurs qu'à Taulé peuvent néanmoins réserver leur don à la commune en les déposant à la mairie.

Solenne LE SAOUT LE SCOURZIC tient à souligner l'importance d'avoir un magasin comme le SPAR sur la commune.

### Enfance, Affaires scolaires, sports et vie associative : (Hervé RICHARD)

Hervé RICHARD rappelle qu'une réunion d'information a été organisée le 20 janvier dernier avec les parents de l'école Jean Monnet pour faire un point d'étape sur les nouveaux rythmes scolaires. Quatre parents d'élèves ont fait le déplacement.

Le bilan est néanmoins satisfaisant. L'objectif premier, celui d'assurer la mise en œuvre des activités périscolaires en garantissant la sécurité des enfants est atteint de manière très satisfaisante. Des aménagements ont été mis en place par l'équipe d'animation notamment à la fin des activités à 16h30. La qualité et la diversité des activités proposées sont appréciées.

Par contre, l'équipe d'animation est confrontée à des problèmes de comportements de quelques enfants. Des courriers d'avertissement ont été adressés aux parents.

Hervé RICHARD indique que l'école Saint Joseph l'a informé que les nouveaux rythmes scolaires ne seraient pas mis en œuvre à la prochaine rentrée et que le souhait était de rester à la semaine de 4 jours.

Enfin, il rappelle que la commission Enfance-jeunesse et Sport et vie associative se réunit régulièrement pour avancer sur le projet d'aménagement de l'espace sportif.

Les commissions se réuniront courant février et début mars pour la préparation budgétaire.

### Tourisme, culture et cadre de vie (Margot BORGNE)

Margot BORGNE présente le compte-rendu de la réunion de la commission qui s'est réunie le 28 janvier dernier.

Avancement du projet de Coatudual : 12 séances ont été organisées dans le cadre des activités périscolaires (plantations de fruitiers, de plantes aromatiques, création d'abris à insectes). 6 demi-journées d'animations sont à programmer. Elles seront consacrées à la création de murets et de plessis pour la noue. Les travaux seront réalisés avec l'association DEMOS qui séjournent au gîte de Penzé en avril.

Une animation sur le greffage et la taille de fruitiers sera organisée en avril avec Raymond Lachuer. Les habitants de la commune seront invités à y participer et à apporter leurs greffons de pommiers ou autres arbres fruitiers.

Par ailleurs, un groupe de travail va se mettre en place pour la réalisation des panneaux pédagogiques. Il est prévu d'y associer le Club de photo de la commune, Pho'taulé.

Les éléments du parcours Santé sont en place. Ils pourront être utilisés dès qu'un organisme agréé en aura certifié la qualité du montage. (Prévu semaine 6)

L'animation sur le gaspillage alimentaire se poursuit. La prochaine étape sera la création d'un film. Cette activité sera encadrée par Valérie et Dorothée, animatrices à l'ALSH et qui ont suivi des formations sur le montage vidéo et la prise de son. Il a également été décidé de faire appel à un professionnel pour les accompagner dans le montage.

Denis LEMEUNIER pense que des films sur ce thème existent déjà notamment à l'éducation nationale.

Margot BORGNE et Annie HAMON estiment que les enfants et les parents seront plus impliqués et mieux sensibilisés s'ils participent de manière active à la création du film.

L'autre actualité de la commission concerne le projet des déplacements doux. Margot BORGNE souhaite que les élus fassent le tour de la commune avant d'aller plus en avant sur le projet. Rendez-vous est pris pour les personnes intéressées samedi 7 février.

#### Voirie, réseaux et agriculture (Gérard LE SAOUT)

Gérard LE SAOUT indique la commission Voirie se réunira le 11 février afin d'examiner le projet de programme voirie 2015. Il précise que ce dernier sera impacté par l'important projet d'enfouissement des lignes électriques programmé par ERDF. Les routes concernées par cet effacement des réseaux ne seront prises en compte qu'à la fin des travaux d'enfouissement.

Pour conclure, Madame HAMON rappelle que le programme de formation des élus est remis à chaque conseiller.

-----

Plus rien n'étant inscrit à l'ordre du jour, la séance est levée.

-----

FIN DE LA SÉANCE A 20h55

---

ÉMARGEMENTS :

HAMON Annie	
RICHARD Hervé	
BORGNE Margot	
CAR Guy	
GUIHARD Gaëlle	
LE SAOUT Gérard	
CLECH Philippe	
COCAIGN Lionel	
MORVAN Joëlle	
ARGOUARCH Michel	
BELLE Robert	
DE BLASIO Stefano	
FAILLER Maryse	
LALLOUET-QUEMENEUR Marie-Anne	
LEMEUNIER Denis	
LE SAOUT-LE SCOURZIC Solenne	
MOGUEN Christine	
PERON André	
PIROU Jérôme	
PORZIER ISABELLE	
QUERE Armelle	
TOUS Daniel	
WILMOTTE Lénaïck	